

01000 - Gestion financière

**Propositions de Garanties d'emprunts-
Organismes de construction - Domial et
d'approbation des termes du projet de
convention de garantie à conclure - MARIENTHAL**

Rapport n° CP/2019/181

Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM Domial ESH pour une opération d'acquisition de logements situés à Marienthal.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre le Département et la SA d'HLM Domial ESH pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat 2018 - 2020.

La SA d'HLM Domial ESH sollicite la garantie du Département, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 491 705 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de deux Lignes du Prêt PLAI et PLAI foncier (prêt locatif aidé d'intégration) de 310 279 € et de 181 426 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements situés Rue de Lourdes à Marienthal.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Domial ESH à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 491 705 € destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 6 logements situés Rue de Lourdes à Marienthal et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision joint en annexe au présent rapport.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Domial ESH à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 491 705 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les

modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la SA d'HLM Domial ESH et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY